

C O N S E I L M U N I C I P A L
PROCES-VERBAL
SÉANCE DU 27 MAI 2016

L'an deux mille seize, le 27 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gurban MOAL, Maire.

Date de convocation : 19 mai 2016

Date d'affichage : 19 mai 2016

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gurban Moal, Jacques Moal, Aurélie Le Moal, Nadine Grimal, Sylvie Nedelec, Bernard Kerleguer, Christian Guyonvarc'h, Irène Treguer, Daniel Léal, Agnès Roudaut, Jean-Paul Messenger, Marie Heron, Marie-Pierre Laforge, Michel Bars, Paul Lucas, Mona Auffray, Bernard Chaline, Dominique Kerdraon, Philippe Papin, Odile Martin, Aurélie Lannuzel, Ronan Tromeur, Guy Yaouancq, Patrick Frin, Fabrice Jacob, Gildas Roué, Isabelle Guérin, Joselyne Moalic, Ingrid Morvan, Albert Kermarec, Catherine Guyader, Conseillers Municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procuration :

M. Jacques Gosselin à Mme Isabelle Guérin

Absente excusée:

Mme Adeline Cosquer

Madame Isabelle Guérin a été nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE

2016-05-36 Installation d'un nouveau conseiller municipal
2016-05-37 Modification de l'ordre des adjoints
2016-05-38 Election de sept nouveaux adjoints

☞ ☞ La séance est ouverte à 18h30 ☞ ☞

Monsieur le Maire annonce le décès ce jour de M. Yves Vouch, ancien conseiller municipal et personnalité très connue sur la commune de Guipavas et fait observer une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine Guyader qui déclare : « Il y a un peu plus de deux ans en élisant le groupe Guipavas-solidaire, les guipavasiens ne s'attendaient pas à telle situation de blocage; car il s'agit bien d'un blocage. Mon collègue Emmanuel Morucci ne se trompait pas quand il disait que cette mandature ne tiendrait pas deux ans ; sans prévoir l'ampleur de la déflagration tant cela était difficile de l'imaginer. Mais franchement ce qu'il ne prévoyait pas, c'était l'ampleur de la crise ! Vu de l'extérieur, nous pensons que la responsabilité de cet échec est largement partagée par tous les membres de l'équipe majoritaire. Il ne peut en être autrement. Les motifs avancés sont-ils recevables ou pas ? Je dirais qu'il ne nous appartient pas de faire l'analyse ici. Depuis le dernier conseil la plupart des ex-adjoints ont décidé d'aggraver la situation municipale en refusant d'officier pour les mariages et les présentations civiques ainsi que la tenue des astreintes. Légitime ou pas votre colère, nous sommes nombreux à ne pas comprendre. Vous aviez des devoirs d'élus à assumer. L'an passé, des adjoints ont joué aux parangons de la morale politique et ont voulu à grands cris une Charte de bonne conduite. Maintenant quel exemple ont sous les yeux les électeurs d'aujourd'hui et ceux de demain. La morale en politique, c'est entre autre de respecter les engagements pris devant les électeurs. Nous ne comprenons pas ce refus d'assumer jusqu'au bout ! Heureusement les cérémonies seront assurées par d'autres élus, par geste républicain, car les familles n'ont pas à supporter les conséquences de votre colère. Pour finir mon propos, j'annonce que je ne présente pas ma candidature et ce pour aucun des postes d'adjoints. Ce n'est pas à l'opposition de secourir la majorité ».

Déclaration de M. Michel Bars : « C'est à propos de l'appel des présents que je souhaite intervenir. Madame Lespagnol a démissionné à la fois de son mandat de conseillère municipale et de son poste d'adjointe au Maire. Son siège de conseillère municipale est devenu vacant dès l'acceptation de sa démission par le Préfet soit le 29 avril, date de notification de l'acceptation par le Préfet. En vertu de l'article L 270 du Code Electoral, le suivant sur la liste Guipavas Solidaire est appelé à remplacer le candidat municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant, quel que soit la cause de cette vacance. Ainsi Monsieur Guy Yaouancq aurait dû être appelé à remplacer Madame Lespagnol. Madame Béatrice Perruchon aurait dû être appelée à remplacer Madame Guillou dont la démission est postérieure à celle de Madame Lespagnol. Monsieur le Maire, vous avez contacté Monsieur Guy Yaouancq et Madame Béatrice Perruchon pour leur demander s'ils acceptaient le mandat de conseiller. Ils ont tous les 2 accepté et pourtant Madame Perruchon n'est pas présente aujourd'hui. Par ailleurs, en application de l'article L 2122-14 du CGCT, dès lors que Madame Lespagnol démissionne de son poste d'adjointe, le Conseil Municipal est convoqué dans les 15 jours pour procéder à son remplacement. Le Conseil se tient seulement aujourd'hui pour procéder au remplacement de Madame Lespagnol. Madame Lespagnol est absente et n'est pas représentée. Madame Perruchon, qui a accepté de siéger au Conseil n'a pas été convoquée. La circonstance qu'un adjoint au Maire démissionnant de ses fonctions d'adjoint et simultanément de son mandat de conseiller municipal, est qu'il continue d'exercer ses fonctions d'adjoints jusqu'à l'installation de son successeur (article L 2122-15 du CGCT). Cette circonstance ne saurait faire obstacle à ce que le Maire appelle le suivant de liste pour occuper le siège de Conseiller Municipal et ce dès la date de cette vacance. Dès lors que vous vous êtes abstenu de convoquer Madame Perruchon, c'est Madame Lespagnol qui est censée être représentée au Conseil Municipal, convoqué pour la remplacer. C'est elle qui voterait (si elle avait donné procuration) pour l'élection de son propre successeur. La suivante de liste quant à elle est privée de la possibilité de siéger au Conseil Municipal, d'y voter, et le cas échéant d'apporter sa candidature au poste d'adjointe. C'est pourquoi nous demandons Monsieur le Maire, que Monsieur Guy Yaouancq soit appelé à siéger au Conseil Municipal de ce jour pour occuper le poste de conseiller municipal laissé vacant par Madame Lespagnol, et que Madame Perruchon soit appelée à siéger au Conseil Municipal de ce jour pour occuper le siège de conseiller municipal laissé vacant par Madame Christine Guillou. A défaut, nous considérons que la convocation au Conseil Municipal de ce jour, est entachée d'irrégularité ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les services préfectoraux ont validé le maintien de Mme Adeline Cosquer en tant que conseillère municipale et adjointe jusqu'à son remplacement qui doit intervenir ce soir. Par ailleurs, pour procéder au remplacement d'un adjoint au conseil, celui-ci doit être au complet, ce qui n'est pas le cas ce soir. Il n'y a aucune irrégularité dans la procédure.

M Bernard Kerleguer fait référence à une jurisprudence constatant qu'un conseiller dont la démission est entrée en vigueur, ne peut plus participer aux délibérations du conseil. Mme Cosquer n'aurait pas dû être convoquée pour ce conseil.

M. Kerleguer estime par ailleurs, ne pas avoir obtenu de la direction des services copie des informations fournies à ce sujet par la Préfecture.

M. le Maire confirme qu'il a toute confiance en la compétence des services de l'Etat et que copie du courrier de M. le Préfet lui a bien été transmise concernant cette question.

* *

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Par courrier en date du 9 mai 2016, Madame Christine Guillou, Conseillère Municipale, a adressé sa démission à Monsieur le Maire. Afin de compléter le Conseil Municipal, Monsieur Guy Yaouancq, élu de la liste Guipavas Solidaire a été sollicité et a répondu favorablement.

Le Conseil Municipal est informé de l'installation de ce nouveau conseiller.

M. Kerleguer indique que le groupe Guipavas Solidaire émet une réserve sur le remplacement de cette conseillère.

MODIFICATION DE L'ORDRE DES ADJOINTS

Comme suite à la démission de sept adjoints, il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'ordre des adjoints restants et de les passer du rang inférieur au rang supérieur, comme suit :

- Du 2^{ème} rang au 1^{er} rang, M. Jacques Moal, adjoint au sport et à la vie associative.
- Du 8^{ème} rang au 2^{ème} rang, Mme Aurélie Le Moal, adjointe à la jeunesse.

Intervention de Sylvie Nedelec : « En 2014, les habitants de notre ville ont fait le choix de confier l'action municipale à un collectif de gauche sans étiquette, Guipavas Solidaire, pour faire de la politique autrement. Ce n'est pas un blanc-seing donné à un seul individu mais à un collectif et seul, ce collectif est légitime. Nous connaissons aujourd'hui à Guipavas une situation qui interroge l'exercice de la démocratie locale. C'est du reste le cas d'un certain nombre d'autres municipalités, dont plusieurs en Bretagne. Nous avons la majorité absolue au sein de ce conseil. Nous sommes 21 élus sur 33. Nous ne pouvons plus travailler avec Mr Moal du fait de dérives sur la méthode, sur les valeurs et sur la fonction de maire. Un maire doit rester le garant d'un programme et savoir gérer une équipe municipale en travaillant avec elle et non contre elle ou à son insu. Mr Moal a perdu de vue les valeurs qui fondaient notre action municipale : la transparence, l'écoute, le dialogue et surtout la collégialité. Aujourd'hui, il est isolé. Il n'a pas les moyens de reconstruire un exécutif. Autoritarisme, mensonges, opacité des dossiers, dénigrement des colistiers... et nous en passons... ont provoqué la division de son exécutif jusqu'à la rupture avec son groupe.

Mr Moal n'assume pas ses erreurs rejetant systématiquement la faute sur les autres. Il ne se remet pas en cause. En effet, la situation est bloquée depuis le mois de décembre 2015. Pour autant, nous avons continué depuis à exercer toutes nos fonctions et à parlementer avec Mr Moal en essayant de trouver une solution en interne. Au fil des mois, les problèmes se sont cristallisés. Il est resté hermétique à tous nos arguments pour débloquer la situation et permettre la continuité du mandat en lien avec nos engagements pris en 2014. Depuis mars 2016, nous sommes livrés en pâture sur la place publique par voie de presse au travers d'accusations diffamatoires, de polémiques mensongères lancées à notre rencontre et régulièrement alimentées par des articles uniquement à charge contre nous. Ces attaques personnelles, infondées, ont pour objectif de disqualifier certains d'entre nous.

Par exemple, depuis que nous avons rendu nos délégations d'adjoints, nous ne sommes plus devant la loi officiers d'état civil. Et on nous fait dire dans la presse que nous ne voulons plus officier les mariages ou les baptêmes républicains !

Pour rappel (article 21-22-32 du code général des collectivités), les adjoints n'ont pas besoin d'une délégation du maire pour assurer cette fonction. En revanche, les conseillers municipaux ne peuvent exercer les fonctions d'état civil que sur délégation du maire concrétisée par un arrêté et de surcroît en cas d'absence ou d'empêchement du maire ou de ses adjoints. Face à ces attaques, et pour ne pas jeter d'huile sur le feu par voie de presse, nous sommes toujours restés en retrait pour ne pas alimenter les rumeurs.

Nous sommes systématiquement décrits comme des frondeurs ou des putschistes... Pourquoi ? Alors que nous, nous sommes restés au plus près de notre charte et de notre méthode comme nous nous y étions engagés devant les électeurs.

Aujourd'hui Mr Moal a pris une autre route que celle de son ancien groupe. Il pratique la même politique que celle dénoncée pendant la campagne municipale. Les manœuvres politiciennes dont nous ne voulions plus ont repris la main. Ce que nous dénonçons et surtout refusons. Y compris si cela concerne un membre issu de notre groupe, fut-il le premier magistrat.

De ce fait, Mr Moal ne fait plus partie du groupe Guipavas Solidaire. Il en a été exclu.

Mr Gurvan Moal persiste à se maintenir seul face à une majorité et un collectif qui n'accepte pas son mode de gouvernance. La crise que nous subissons est la conséquence de la position d'un homme. Un homme isolé face à 21 personnes. Pourquoi 21 élus de Guipavas Solidaire soutenus par M. Albert Kermarec, autre élu, ont-ils perdu confiance en Gurvan Moal comme maire ? Celui à qui nous avons confié la fonction de maire s'est écarté de nos engagements. Cela s'est traduit entre autre par :

- des informations pourtant obligatoires, jamais transmises au conseil municipal : CCAS, SIVU des Rives de l'Elorn (pour l'Ehpad, dossier enfin abordé à notre demande le 2 mai mais débat confisqué)
- des projets d'investissement et des dossiers modifiés sans accord préalable des élus de la majorité (derniers dossiers en date parking de Kercoco, piste de BMX)
- sur d'autres dossiers (La Sill, le stade Brestois...) qui font enjeu sur la commune, des orientations ont été prise auxquelles la majorité municipale n'a pas été associée

- une désinvolture dans l'exercice de la fonction du fait d'absences ni justifiées ni excusées où Mr Gurvan Moal en tant que maire, était attendu y compris dans les instances de Brest métropole
- un « management » créant tensions et divisions au lieu de fédérer le groupe,
- des dysfonctionnements internes dans la gestion générale des services qui n'ont jamais été entendus et mettant de fait les agents en difficulté.

Le maire de Guipavas est dans une situation sans issue. Il n'a plus de solution pour reconstituer un exécutif. Cette forme d'entêtement, pour ne pas dire d'aveuglement interroge ? Ce n'est ni démocratique ni responsable. Notre collectif est toujours solidaire, uni, malgré toutes les tentatives de division depuis plusieurs mois de la part de Mr Moal. Nous restons déterminés à poursuivre notre action municipale jusqu'à son terme. Nous dénonçons la tactique qui consiste à rendre impossible le fonctionnement de ce conseil sous la responsabilité de la majorité que nous formons. Nous, les élus de Guipavas Solidaire, nous n'avons pas à rougir de l'action engagée pour la commune. Nous respectons le mandat qui nous a été confié. Notre action est reconnue par notre présence sur le terrain au quotidien au plus près des associations, des habitants et des entreprises de la commune. Les témoignages de soutien que nous recevons nous encouragent à continuer dans cette voie. Oui la situation actuelle est inacceptable. Si Mr Gurvan Moal devait persister dans cette attitude de déni démocratique, nous voulons dire aux Guipavasiens que nous, nous saurions prendre les responsabilités qui s'imposent. De même, si on nous conduit à de nouvelles élections, nous serons au rendez-vous pour terminer le mandat confié en 2014. C'est pourquoi le groupe Guipavas Solidaire va s'abstenir sur cette délibération qui ne sert que l'ambition politique personnelle de Mr Moal et qui n'a aucun sens pour l'intérêt des Guipavasiens ».

M. Gildas Roué prend la parole pour dire qu'il en « a marre » de la situation, de cette comédie municipale, que l'heure n'est pas au pinaillage procédurier de la présence d'un conseiller ou non, ce n'est pas sérieux et Sylvie Nedelec qui insiste. Guipavas est devenue la risée de tout le département. L'absence des adjoints est dommageable pour la commune même s'il reconnaît que deux personnes font de gros efforts pour la tenir à bout de bras. Le personnel est pris entre deux feux. Il souhaite que l'on retrouve un peu de sérénité.

M. Frin rejoint la position de M. Gildas Roué, il ne comprend pas la situation malgré la qualité du travail engagé notamment en matière de finances publiques. Il souhaite pour les Guipavasiens que les élus continuent à travailler dans un esprit de respect (rappel de la déclaration de Sylvie Nedelec). Il rappelle qu'il a été évincé du groupe sans respect de la charte, sans connaissance de ses déficiences éventuelles. La charte n'a pas été respectée, charte qui a été cosignée avec le groupe Guipavas Solidaire.

M. le Maire donne la parole à Mme Isabelle Guérin qui déclare : « Je constate que le comportement des élus de Guipavas Solidaire, en désaccord avec le Maire, est affligeant et indigne de la part d'élus. Par voie de presse, le groupe Guipavas Avenir faisait savoir que la fonction de Maire méritait plus de respect. Les dissidents en supériorité numérique dans un groupe majoritaire, c'est compliqué et inhabituel. La façon et le comportement sont en totale contradiction avec la charte d'éthique qui a été validé en Conseil Municipal le 30 septembre dernier. Récemment, nous apprenions que vous, élus Guipavas solidaire, élus de la majorité, refusaient de continuer à célébrer les mariages.

Plusieurs élus du groupe Guipavas Solidaire prennent la parole : « C'est faux ! C'est faux ! »

Madame Guérin demande à pouvoir finir son intervention.

Monsieur le Maire rappelle que c'est lui qui donne la parole, à tour de rôle, en séance du Conseil, et demande à Madame Guérin de continuer.

Madame Isabelle Guérin poursuit : « Cette fonction est, précisons-le, assurée pour l'Etat et non pour la commune. Refuser d'assurer les mariages, c'est refuser de défendre une des valeurs républicaines auquel tout élu se doit d'être particulièrement attaché. Peut-être davantage depuis quelques mois et certains événements tragiques. Rien ne vous oblige à célébrer des mariages, le CGCT définit bien les officiers d'état-civil et il n'est pas rare que des conseillers municipaux interviennent pour des mariages. Il est des us et coutumes dans toutes les communes de France, et vous ne le n'ignorez pas, qu'en général ce sont les élus de la majorité qui participent activement à la vie municipale. Vous parlez régulièrement de démocratie participative, et les

assemblées de quartier en sont un exemple. Participer c'est un mot qui doit vous parler, un mot qui doit avoir du sens pour les élus. Les élus participent à la vie de la commune. Quand les guipavasiens vous ont élus au soir du 30 mars 2014, ne croyez-vous pas qu'ils attendaient de leurs élus que ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de Guipavas et des guipavasiens ? Je vous le redis, refuser de célébrer les mariages c'est manquer de respect aux guipavasiens. Ils le perçoivent à juste titre ainsi. Ils nous le disent ; peut-être ne vous le disent-ils pas à vous ? Les guipavasiens de plus n'ont pas à faire les frais de la discorde entre vous élus de la majorité, et votre candidat tête de liste, que vous avez nommé à la fonction de Maire. C'est donc tout à fait logiquement que nous élus de Guipavas Avenir, avons répondu favorablement à la sollicitation de Monsieur le Maire pour célébrer des mariages. Nous avons été élus comme vous par les guipavasiens pour servir les guipavasiens. Je finirai en vous disant que je suis particulièrement touchée au vif d'entendre les guipavasiens dirent « j'ai honte », « J'ai honte de l'image donner par Guipavas ». Je suis certes élue, mais avant tout, je suis guipavasienne, comme eux. Osent'ils vous le dire ? Que leur répondriez-vous ? Je ne sais pas. Ils n'ont pour certains d'entre eux, plus confiance en leurs élus. Et ça, c'est grave ».

M. Christian Guyonvarc'h précise que : « répéter un mensonge n'en fait pas une vérité, publié dans un journal et précédé d'autres articles, 5 articles rédigés dans le même journal par le même journaliste qui n'a pris aucun contact avec la majorité municipale et n'a jamais confronté les informations reçues, majorité qui a retiré sa confiance M. Gurvan Moal. Est-ce du journalisme ou est-ce de la propagande. Les 6 adjoints et 5 conseillers municipaux délégués qui ont rendu leur délégation le 2 mai ont tous assuré les cérémonies en Mairie ainsi que les astreintes techniques. Elles ont été assumées pendant plus de deux ans en exonérant le Maire. Ils sont redevenus de simples conseillers municipaux et ne sont plus officiers d'état civil mais ils ont fait savoir qu'ils restaient disponibles pour les familles que le souhaiteraient ». Il précise : « On ne peut pas être à l'origine d'un blocage depuis plusieurs mois et se plaindre auprès d'un journaliste. Soit on fait le nécessaire pour garder la confiance de son exécutif et cela n'a pas été fait, soit on assume la perte de confiance qui s'est traduite par la remise des délégations, c'est une question de cohérence ».

Mme Catherine Guyader déclare avoir répondu à un appel du Maire, et constate qu'elle n'est pas adjointe. Il n'y a pas besoin de délégation. C'est une situation que vous avez partagée. L'acharnement contre la figure de M. Le Maire la choque, c'est une fonction hautement respectable et conclut : « si on n'est pas d'accord, on peut s'en aller ».

M. le Maire ne veut pas revenir sur ce qui a été largement dit, ce qui importe c'est le fonctionnement de la Mairie, c'est le rôle du Maire, du conseil municipal et des adjoints. J'ai fait appel à l'ensemble du conseil pour les astreintes et les mariages planifiés et certains élus, non adjoints, ont assumé cette charge à la demande des familles. Les élus de Guipavas Solidaire m'ont fait savoir, lors d'une réunion, qu'ils ne célébreraient plus les cérémonies que sur demande des familles. Sur simple arrêté du Maire, n'importe conseiller peut célébrer des mariages.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Nadine Grimal, Sylvie Nedelec, Bernard Kerleguer, Christian Guyonvarc'h, Irène Treguer, Daniel Léal, Agnès Roudaut, Jean-Paul Messenger, Marie Heron, Michel Bars, Paul Lucas, Mona Auffray, Bernard Chaline, Dominique Kerdraon, Philippe Papin, Odile Martin, Aurélie Lannuzel, Ronan Tromeur, Guy Yaouancq, Albert Kermarec.

ELECTION DE SEPT NOUVEAUX ADJOINTS

Vu la délibération n°26 du 5 avril 2014 portant création de neuf postes d'adjoints au Maire,

Vu les démissions de :

- Nadine Grimal, première adjointe à l'administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté.
- Sylvie Nedelec, deuxième adjointe à la culture, animation, patrimoine, relations internationales, anciens combattants, numérique.
- Bernard Kerleguer, quatrième adjoint à l'urbanisme, la vie économique, l'agriculture.
- Christian Guyonvarc'h, cinquième adjoint aux finances.
- Irène Treguer, sixième adjointe aux affaires scolaires, petite enfance.

- Daniel Léal, septième adjoint aux travaux, environnement, déplacements.
- Adeline Cosquer, neuvième adjointe aux solidarités, affaires sociales, handicap.

Considérant la vacance de sept postes d'adjoints au Maire, et en application de l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

Le Maire fait appel à candidatures pour l'élection de sept adjoints par le Conseil Municipal, et qui occuperont les derniers rangs :

-M Patrick FRIN propose sa candidature.

Une suspension de séance a été demandée par le groupe Guipavas Solidaire afin de s'accorder sur leur vote.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Nadine Grimal qui déclare : « Avant de procéder au vote, nous interpellons directement Monsieur Gurvan Moal. Monsieur Patrick Frin va devenir adjoint selon l'article 2122-7-2 du CGCT, et Monsieur Jacques Moal premier adjoint, alors qu'en juillet 2014 vous avez été à l'initiative de l'exclusion de cet élu du groupe Guipavas Solidaire. Pourriez-vous répondre à cette question pour que l'on puisse émettre un avis sur ce vote ? ».

Le Maire rappelle qu'il est garant du bon fonctionnement de l'institution et ne peut pas se permettre d'apporter des jugements sur la manière de faire, c'est la loi et on ne peut pas commenter la loi. Il a donc fait appel à candidature. Le vote se fera à bulletin secret.

Le groupe Guipavas Solidaire déclare afficher et tenir à ses valeurs, et ne prendra donc pas part au vote.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection du/des adjoint(s) à bulletins secrets. La secrétaire, Aurélie LANNUZEL, aidée des assesseurs, Aurélie LE MOAL et Ingrid MORVAN recueillent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

-Ne prennent pas part au vote :	20
-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	12
-Bulletins blancs :	9
-Bulletin nul :	1
-Suffrages exprimés :	2
-Majorité absolue :	2

A obtenu : M Patrick FRIN, 2 voix.

M Patrick Frin ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3^{ème} adjoint et est immédiatement installé. Par défaut de candidatures, six postes d'adjoints restent vacants.

M. Albert Kermarec interpelle le Maire en lui rappelant que celui-ci lui a proposé un poste d'adjoint qu'il a refusé car il s'interrogeait sur la capacité de faire avec 3 adjoints pour remplacer les adjoints démissionnaires pour une ville de 14 000 habitants.

M. le Maire répond que ce n'est pas une chose facile : « on s'organise, on tient bon pour les Guipavasiens. On fait au mieux avec les personnes disponibles et pour assumer les engagements pris, le plan de mandat ».

M. Bars pose la question du devenir des 6 postes d'adjoints vacants ou de la réduction des postes d'adjoints.

M. le Maire répond qu'il faut d'abord voir le fonctionnement actuel de ce conseil pour déterminer le nombre d'adjoints. Tout sera fait dans les règles.

M. Jean Paul Messenger demande quelle sera la délégation de M. Frin, serait-ce le CCAS et le SIVU libérant ainsi Mme Cosquer ?

M. le Maire confirme, après échange avec M. le Préfet, que si le poste d'adjoint reste vacant après appel à candidature de ce soir en conseil municipal, le poste se libère.

🌀 🌀 Fin de séance à 19h43 🌀 🌀